

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

DIRECTION DES SERVICES JUDICIAIRES
SOUS-DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES
DE LA MAGISTRATURE
Bureau du recrutement, de la formation
et des affaires générales – RHM4
Tél. : 01.44.77.61.75
Fax : 01.44.77.22.11
mél : rhm4.dsjsdrhm@justice.gouv.fr

PARIS, LE 26 JUILLET 2012

CIRCULAIRE NOTE

Date d'application : immédiate

La garde des sceaux, ministre de la justice
à
Monsieur le premier président de la Cour de cassation
Monsieur le procureur général près ladite cour

Mesdames et Messieurs les premiers présidents des cours d'appel
Mesdames et Messieurs les procureurs généraux près lesdites cours
(Métropole et Outre-mer)

Monsieur le président du tribunal supérieur d'appel de Saint-Pierre et Miquelon
Monsieur le procureur de la République près ledit tribunal

Monsieur le directeur de l'Ecole nationale de la magistrature
Monsieur le directeur de l'Ecole nationale des greffes

POUR ATTRIBUTION

Note N° : SJ-12-223-RHM4/26.07.2012
Référence de classement : T:\RHM4\Formation Magistrat\FORMATION INFORMATIQUE MAGISTRATS-
CHANGEMENTS DE FONCTIONS.doc
Mots clés : Formation informatique.
Textes sources : Article 50 du décret n°72-355 du 4 mai 1972 relatif à l'Ecole nationale de la
magistrature ; note de la directrice des services judiciaires en date du 14 mai
2010.
Publication : BO JO
INTERNET et
INTRANET temporaire jusqu'au 30 septembre 2012

MODALITES DE DIFFUSION

DIFFUSION ASSUREE PAR LES CHEFS DE COURS D'APPEL ET DES TRIBUNAUX DE GRANDE INSTANCE A TOUS LES
MAGISTRATS DE LEUR JURIDICTION.

Pièce(s) jointe(s) : note proprement dite



Paris, le 26 III 2012

La garde des sceaux, ministre de la justice

**DIRECTION
DES SERVICES JUDICIAIRES**

à

**SOUS-DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES
DE LA MAGISTRATURE**

Bureau du recrutement, de la formation et des affaires générales
RHM4

Monsieur le premier président de la Cour de cassation
Monsieur le procureur général près ladite cour

Mesdames et Messieurs les premiers présidents
des cours d'appel
Mesdames et Messieurs les procureurs généraux
près lesdites cours
(Métropole et Outre-mer)

Monsieur le président du tribunal supérieur d'appel
de Saint-Pierre et Miquelon
Monsieur le procureur de la République
près ledit tribunal

Monsieur le directeur de l'Ecole nationale de la magistrature
Monsieur le directeur de l'Ecole nationale des greffes

Objet : Formation informatique-Changes de fonctions.

Le développement des applicatifs métiers et le recours aux outils informatiques impliquent une formation soutenue des magistrats.

La formation au changement de fonctions dispensée par l'Ecole nationale de la magistrature, composée d'un module théorique et d'un module pratique, permet d'initier les magistrats à l'applicatif spécifique à la fonction qu'ils vont occuper et de parfaire leurs connaissances en matière informatique le cas échéant.

L'Ecole nationale de la magistrature souhaite proposer à ces magistrats une journée de formation dédiée au cours du stage pratique organisé dans la cour d'appel d'affectation ou, si nécessaire, au plus tard dans les deux mois à compter de la prise de fonction.

Les coordonnateurs régionaux de formation sont chargés d'organiser cette formation et, à cette fin, prendront attache avec les Services Administratifs Régionaux dont la collaboration est essentielle pour la mise en œuvre de cette formation technique.

La directrice des services judiciaires

Véronique MALBEC